



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
DCPPAT - BICUPE - SIC - ND - 144

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Commune de CALAIS

Demande d'exploiter une station de transit de matériaux
minéraux
SOCIETE VALERIAN

ARRETE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le Préfet du Pas-de-Calais,

- VU le Code de l'Environnement ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-10-78 du 20 mars 2017 portant délégation de signature ;
- VU la demande présentée par la société VALERIAN dont le siège social est situé Bouygues travaux publics Groupement port de Calais 2015 CS 90079 62102 CALAIS cedex, en vue d'exploiter une station de transit de matériaux minéraux, situé(e) 62100 CALAIS ;
- VU le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du 24 mai 2017 ;

CONSIDERANT qu'il convient de soumettre à la consultation du public la demande et le dossier de la société VALERIAN ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer la période de consultation du public ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La demande présentée par la société VALERIAN dont le siège social se situe Bouygues travaux publics Groupement port de Calais 2015 CS 90079 62102 CALAIS cedex est soumise au régime de l'enregistrement en vue d'exploiter une station de transit de matériaux minéraux sur la commune de CALAIS.

ARTICLE 2 : PERIODE DE CONSULTATION

La consultation se déroulera du 3 juillet 2017 au 3 août 2017 inclus.

Le dossier sera mis à la disposition du public à la mairie de CALAIS, lieu d'implantation du projet, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

ARTICLE 3 : OBSERVATIONS

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, à la mairie de CALAIS, ou les adresser par courrier à la Préfecture du Pas-de-calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

ARTICLE 4 :

Un avis au public sera affiché, au plus tard le 18 juin 2017, à la mairie de CALAIS.

L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat d'affichage.

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> («Publication / Consultation du Public / Consultation ICPE / Régime Enregistrement»), pendant la période de consultation du dossier.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du Préfet, dans deux journaux (La Voix du Nord - Nord Littoral) diffusés dans le département, de manière à assurer une bonne information du public.

ARTICLE 5 :

A l'expiration du délai de consultation du public, le registre sera clos et signé par le maire de CALAIS. Celui-ci devra le transmettre à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées.

ARTICLE 6 :

A l'issue de la consultation, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur cette demande.

ARTICLE 7 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-Préfet de CALAIS, Mme le Maire de CALAIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arras, le 12 juin 2017

Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,

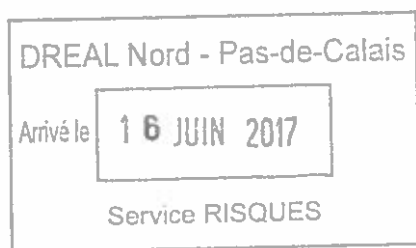


Dominiqe KIRZEWSKI



Copie destinée à :

- Sté VALERIAN - Bouygues travaux publics Groupement port de Calais 2015 CS 90079 62102 CALAIS cedex
- Mairie de CALAIS
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Dossier
- Chrono



16 JUIN 2017

Transmis à M. le Chef
de l'UT de : *Littoral*
pour
Lille, le
P/le Directeur

